



SPAPSER

2022
2024

Schéma de promotion des **ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

BILAN 2022

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage !

 **Grand
Orlyseine
bièvre**

Agir pour et avec vous

Fiche Action-N°	Objectifs /Actions 2022	Atteint Partiellement atteint Non atteint	Actions/Mise en œuvre 2022	Freins/ pourquoi?	Solutions
FA1-Faciliter l'accès des petites structures économiques à l'achat public du territoire : PME/ESS	•Accompagner les petites structures à répondre aux marchés publics et les aider à lever les difficultés induites par la dématérialisation via l'organisation d'ateliers/webinaires (Maximilien, Chambres consulaires)•Conseiller/informer les TPE/PME sur la mise en œuvre de leurs clauses environnementales et sociales •Encourager les groupements d'opérateurs économiques (GOE)		• Rencontre Master Class Achats Responsables- Des opportunités business pour les TPE/PME, organisée le 15 novembre 2022. L'objectif : mieux connaître ces structures pour favoriser leur accès à la commande publique, mais aussi les sensibiliser aux marchés de l'EPT. Masterclass coanimée avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Val-de-Marne: 15 participants. Parmi les intervenants: Mathieu Praszezynki de l'Agence des Economies Solidaires, Pauline Anginot de l'association Les Canaux, Stephanie Bardon (EPT), Gwénaél CORFMAT-CCI Val-de-Marne. • Financement de l'événement: 5.000 € ligne accompagnement des entreprises dev eco; et petit-déjeuner: 324,50€ • Sensibilisation lors des rendez-vous d'entreprises réalisés par les chargés de mission relations entreprises, en lien avec la démarche Spapser. Ex: petit-déjeuner entreprises de Viry Chatillon sur le thème des marchés publics de la ville et le SPAPSER de l'EPT	Question du financement des événements et mobilisation des fonds	• Créer une ligne budgétaire dédiée à la mise en place du SPAPSER permettant le financement des actions • Présence de Camila en alternance en 2022 a facilité l'organisation de la rencontre : rédaction d'un questionnaire à destination des agents. De plus Camila a pu participer à l'animation lors du petit-déjeuner organisé par la ville de Viry-Chatillon à destination des entreprises du territoire; elle a aussi participé au groupe de travail de la MGP (marché numérique).
	•Connaître les caractéristiques des fournisseurs dans les marchés attribués en 2019/2020 pour connaître la marge de progression et d'adaptation de nos marchés, et leur localisation •Recenser le nombre de marchés ou lots de moins de 40 000 euros et leur objet pour connaître la structure de nos achats		• En 2022, 58% des attributaires de marchés étaient des TPE/PME.+ 2 associations. Elles représentaient 63% en 2021 et 79 % en 2019. • En 2022, sur un total de 15 procédures à <40 000 , 100% sont attribués aux TPE/PME.	Absence d'outil métier permettant une plus grande interaction de données; permettant de simplifier et d'accélérer le recueil et le traitement d'informations.	Travail engagé en 2023 par la commande publique et son secteur administratif afin d'optimiser le suivi des marchés, à partir des outils existants (Marco Procédures). L'interopérabilité des outils existants (Marco-Ciril) serait également facilitante.
	Favoriser la passation de petits lots de marchés (< 80 000 euros HT), afin d'encourager les petits opérateurs à se positionner		Lorsqu'un acheteur lance une procédure de passation formalisée (AOO), il peut isoler un ou plusieurs lots (d'une valeur < 80 000 euros), afin de les passer en procédure adaptée (Mapa)-plus simplifiée. En 2022 aucune procédure d'appel d'offres n'a permis de dégager des lots pouvant être passés par une procédure adaptée.	Les procédures formalisées lancées n'ont pas permis d'isoler des petits lots. Le suivi de la procédure n'est pas toujours facile, cohéxistence de 2 procédures distinctes: aoo et mapa.	Sensibilisation par la responsable de la commande publique des chargés, gestionnaires marchés et acheteurs sur la possibilité d'utiliser la procédure adaptée pour les petits lots issus de la procédure formalisée.
	Allonger les délais de publicité des marchés, même pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) : +5 jours en moyenne		En 2022, 29 annonces soit 35 % des marchés ont eu un délai de publicité prolongé d'au moins 5 jours par rapport au délai minimum imposé. Le taux est en progression,mais des améliorations restent possibles, en 2021 - 32 % des annonces étaient déjà avec une durée prolongée.	Le manque d'anticipation dans le renouvellement des marchés constitue un frein à l'allongement du délai de publicité.	• Meilleur suivi des marchés coté opérationnel et commande publique, en lien avec la planification annuelle des marchés • Désignation d'un interlocuteur unique côté opérationnel pourrait être aidant • Questionnement sur la charge de travail et les moyens humains
	• Systématiser l'évaluation de la qualité de l'exécution des marchés clôturés et à renouveler afin d'assurer la qualité des prestations futures et d'améliorer la rédaction des cahiers des charges • Effectuer un bilan en cours d'exécution du marché (tous les 12 mois pour les durées fermes et avant chaque reconduction)		L'évaluation de la qualité d'exécution et les bilans de fin de marché permettent de collecter des informations sur l'exécution des marchés, de mesurer la performance, d'identifier les axes d'amélioration dans le nouveau cahier des charges. Dans le cadre du marché " travaux de voirie-assainissement" n° 1800039-045, un bilan de fin de marché a été effectué avec l'ensemble des prestataires. Participants en interne: l'espace public, la commande publique, la mission ESS- clauses d'insertion. Points abordés: échange autour des groupements d'opérateurs économiques, quelle part laisser aux TPE/PME dans ce groupement. Egalement, sur la forme du nouveau marché et la mise en place d'une clause limitative d'attribution. Les prestataires sortants y sont favorables. Problématique relative au respect des engagements d'insertion par le prestataire SRT, qui s'est rattrapé en fin de marché.	Malgré les effets positifs, on constate quelques freins: la mise en place d'une évaluation demande du temps et la mobilisation de moyens. Dynamique néanmoins enclenchée.	Tenues de revues de marchés par les chargés de la commande publique (possible en 2023 grâce aux recrutements), avec les services instructeurs. Organiser le suivi du marché, avant le lancement de la procédure.
	•Autoriser les avances dès 20 000 euros HT d'achat•Prévoir un taux d'avance de 30 %•Le versement des avances, dans les marchés compris entre 20 000 et 40 000 euros HT, se fera sans garantie à première demande ou caution solidaire•Diminuer la retenue de garantie, de 5% à 3%, dans les marchés de travaux de moins de 500 000 euros HT•Pour les marchés de moins de 200 000 euros, la caution personnelle et solidaire pourra remplacer la retenue de garantie•Organiser des bilans réguliers en interne sur les conditions financières dans les marchés		L'avance correspond au versement d'une partie du montant du marché au titulaire avant le commencement du marché. Elle facilite l'exécution des marchés et contribue à l'égal accès des entreprises à la commande publique. Les collectivités peuvent instaurer des régimes d'avances plus favorables.	Le sous-effectif en 2022 à la commande publique n'a pas permis la programmation des clauses dans les contrats et le système Marco- outil métier d'aide à la rédaction.	Le recrutement des chargés en 2023, permettra la mise en oeuvre des clauses relatives aux avances.
	Améliorer et simplifier la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (DCE) afin de prévenir l'irrégularité des offres		L'effort de simplification des cahiers des charges dans le cadre de procédures à faibles montants, qui ne dépassent pas 40 000€. Cela facilite l'accès des petites structures à la commande publique. Utilisation systématique de Marco- outil métier d'aide à la rédaction, pour la rédaction de l'ensemble des contrats.		Continuer l'effort de simplification pour les petites procédures. Porter une attention particulière à la définition du besoin, pour prévenir l'irrégularité des offres. Utiliser les outils comme le sourçage ou l'évaluation des fournisseurs pour améliorer la performance des achats.
	Sensibiliser les services opérationnels à l'utilisation des variantes lors de la construction du marché		Accompagnement des services opérationnels par la commande publique à l'utilisation de variantes (propositions innovantes), comme levier de performance de l'achat et d'élargissement de la concurrence. Ouverture aux variantes dans le marché "Etude urbaine du secteur des 4 chemins à Arcueil". Une seule proposition reçue, non retenue après analyse.	La mise en place des variantes rend l'examen des offres plus complexe. Les variantes sont jugées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités que les offres de base. Cela nécessite un travail préalable préparatoire plus important.	Mettre en place un environnement plus propice aux variantes, notamment à travers la planification des marchés, le sourçage, le benchmark, la réflexion préalable sur les exigences minimales et les critères d'attribution.
	Rédiger, dans la mesure du possible, des cahiers des charges fonctionnels		La définition fonctionnelle des besoins contribue à améliorer la concurrence et le rapport qualité/prix. Certains de nos marchés tendent aujourd'hui vers une définition fonctionnelle, notamment ceux qui sont lancés après une opération de sourçage, ce qui permet de réévaluer le besoin en phase avec les réalités du marché.	La définition fonctionnelle du besoin implique un changement d'habitudes dans la définition des besoins et un temps préparatoire plus conséquent.	Réévaluer de façon régulière les besoins à relancer, en terme de résultats et performance à atteindre, en s'appuyant notamment sur des opérations de sourçage, et en anticipant mieux chaque relance.

	• Identifier les marchés susceptibles de faire l'objet d'une démarche de sourcing/sourcing en lien avec les services opérationnels lors de la planification des marchés • Développer le sourcing/sourcing • Accompagner les services opérationnels à la technique du sourcing (guide de la commande publique, tutoriels...)		Le sourcing fournisseur est le premier levier pour amorcer une politique d'achats responsables. La planification des marchés 2022 a permis d'identifier les marchés/fournisseurs à sourcer. Plusieurs opérations de sourcing ont été réalisées pour les marchés: "déménagement des locaux", "location de véhicules utilitaires et légers", " location de véhicules lourds", " nettoyage des locaux et des vitres".	Aussi bien la planification des marchés que le sourcing nécessitent des temps de préparation importants. Le sous-effectif à la commande publique a été un frein dans la mise en place des actions.	Avec un effectif au complet en 2023 à la commande publique, des actions comme la création de tutoriels de sourcing pourront être mis en place. La programmation contribue de façon complémentaire au sourcing, et permet d'identifier en amont les projets de marchés publics éligibles.
FA2-Soutenir les activités économiques d'utilité sociale et environnementale	•Adapter les marchés aux spécificités des structures •Améliorer l'information aux candidats rejetés		Le marché "Nettoyage des locaux et des vitres", réservé aux structures de l'insertion du département de Val de Marne et de l'Essonne, a fait l'objet d'un sourcing préalable. Cet échange a permis de calibrer mieux le marché.	Temps de préparation important	Anticiper afin de mieux rapprocher les calendriers des structures d'insertion avec celui de l'EPT, permettre l'ouverture des postes de gestion par la préfecture/DRIETS. Réaliser des réunions d'étape avec les prestataires, tous les 6 mois
	Allonger le temps de réponse (temps de publicité) pour les marchés réservés ou avec clause d'insertion		En 2022, 29 annonces soit 35 % des marchés ont eu un délai de publicité prolongé d'au moins 5 jours par rapport au délai minimum imposé. En 2021, 32 % des annonces.	L'allongement du délai de publicité nécessite une plus forte anticipation	Organiser des revues de marchés pour accompagner les opérationnels. Disposer d'un outil métier pour une vision de la planification à plus long terme, 2 ans ou plus.
	• Développer le recours aux marchés réservés/Objectif 3% en 2022 •Favoriser les réponses en cotraitance via les groupements d'opérateurs économiques		2 groupements constitués dans le cadre des marchés réservés (Conciergerie Hercule/Régie de Quartier; HEP-AEF94-Fresnes services)		
			3 marchés réservés, soit 3,6% des marchés: Nettoyage des locaux /Impression-Reprographie.	Tous les marchés ne se prêtent pas à la réservation, notamment les marchés de services avec reprise de personnel.	Cibler lors de la planification les marchés pouvant faire l'objet d'un lot réservé: SIAE (structures de l'insertion)/EA (structures adaptées handicap). Echanges avec les pilotes Spapser afin d'identifier les marchés pouvant être réservés.
	Sensibiliser les donneurs d'ordres à ce modèle économique et améliorer la visibilité des structures		Dans une perspective de sensibilisation des donneurs d'ordres du territoire et de l'EPT, une matinale des Achats Responsables a été organisée le 06 décembre 2022. En partenariat avec la Chambre régionale de l'ESS, les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (RIAE 94 et Act'ESSonne), la mission ESS de l'EPT, cette rencontre a eu pour objectifs d'aborder les évolutions réglementaires en faveur des achats responsables (loi AGEC, Climat et Résilience ...) et échanger autour des impacts, découvrir les solutions proposées par les acteurs économiques de l'ESS et de l'Economie circulaire: pitch de solutions des structures de l'ESS : GROOM , Greenwhishes , DM-Compost , entreprises de prestations dans la gestion des déchets; Les Alchimistes , entreprise agréée ESUS dans la gestion des biodéchets; Pandobac : entreprise spécialisée dans la consigne alimentaire; La Ressourcerie du Spectacle : association qui récupère et réemploie les déchets du milieu du spectacle, scénographie; Ecodair : entreprise d'insertion de reconditionnement informatique; HEP/La conciergerie d'Hercule/ Hercule Insertion - structures locales de prestations multiservices aux professionnels (propreté des locaux, entretien des espaces verts, rénovation intérieure); Rejoué - association locale qui donne une seconde vie aux jouets; Essonnemobilités , Soun - solutions de transport de biens et de personnes; 22 structures présentes.	Présence limitée des services opérationnels. Questionnement sur le choix de la période de l'événement. Une enquête, réalisée à la suite de la matinée, révèle des pistes d'amélioration: "Besoin de plus de temps d'échange informel; un aspect plus pratique aurait été apprécié; ça pourrait être intéressant d'avoir des témoignages de collectivités qui ont des marchés en cours avec les structures présentes; un maximum de vécu pour rendre les choses le plus concrètes possible".	• Associer davantage les services opérationnels à l'organisation du prochain événement • Tenir compte des améliorations suggérées par le sondage: "Organiser une formation sur la mise en œuvre pratique des réglementations environnementales dans les clauses de marchés en sus d'un rappel général sur lesdites réglementations; faire ce type de demi-journée pour une rencontre avec les entreprises privés et des entreprises de l'ESS; prévoir un temps d'échange informel associant les acheteurs et les SIAE pour la rédaction pratique de leurs marchés"
			En 2022, 3 structures de l'ESS sont titulaires de marchés classiques non réservés : Biocycle, le Sens de la Ville, DM Compost.		
			Mise en place d'un questionnaire de recensement pour mieux comprendre les pratiques d'achats des donneurs d'ordres à l'EPT. Les réponses (29) montrent que les services instructeurs: • associent la commande publique avant la rédaction de la fiche d'achat; • favorisent l'accès des petits opérateurs économiques (TPE/PME/ structures de l'ESS) aux marchés publics essentiellement par le biais de l'allotissement et le sourcing; • favorisent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en incluant dans le marché la clauses sociale, le critère de performance ou en réservant le marché; • intègrent la clause environnementale principalement dans les conditions d'exécution du marché et dans le critère d'attribution; • la commande publique apparait comme un levier de maintien en emploi des personnes en situation de handicap et retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi; • les principaux freins à la mise en place des achats responsables sont le manque d'informations ou d'accompagnement ainsi que la méconnaissance des normes et acteurs économiques; • les retours d'expériences d'autres collectivités (benchmark), les échanges de bonnes pratiques entre services, le guide, peuvent contribuer aux achats responsables; • 100% des répondants n'ont pas suivi de formations sur le thème des achats responsables les 12 derniers mois; plus de la moitié sont intéressés pour participer à une telle formation.		
FA3- Connaître les actions des entreprises en matière de responsabilité sociétale et territoriale(RSE-T) et valoriser les plus vertueuses	• Construire un groupe de travail RSE-T pour élaborer un questionnaire RSE, analyse des résultats du questionnaire, et des rapports extra financiers des entreprises, valoriser les actions ayant un impact sur le territoire. Moyens de valorisation: les assises du développement économique et de l'emploi, actions de communication de l'EPT • Mieux connaître les pratiques RSE des entreprises attributaires		Sujet reporté en 2023	• Absence de pilotage • Question de la mobilisation d'un pilote ou abandon de la fiche action	

FA 4- Augmenter la part des marchés intégrant des heures d’insertion pour toucher un public plus diversifié	Diversifier les publics bénéficiaires de l'insertion par un élargissement des marchés supports, et de type de marchés		Sur la base des marchés précédemment conclus, avec clause d’insertion, en 2022, nous comptabilisons 39 bénéficières de l'insertion (1 femme et 38 hommes), et 46 contrats de travail. En légère baisse par rapport à l'année 2021, qui comptait en insertion 2 femmes et 42 hommes. Sur ces 39 personnes, 7 résident en quartier politique de la ville, soit près de 18 %, et 35 habitent une ville du territoire. 14 395,02 heures d'insertion ont été réalisées en 2022 dans le cadre de marchés de l'EPT. A noter qu'au total l'équipe clause de l'EPT a mis en œuvre en 2022 près de 275 000 heures d'insertion.	Les heures d’insertion générées par les clauses d’insertion sont réalisées sur des métiers qui restent majoritairement masculins.	Pour avoir une mixité parmi les bénéficiaires des clauses, il apparaît nécessaire d’élargir le dispositif d’insertion à d’autres types de marchés et contrats de concession (services et prestations intellectuelles), dans la limite des compétences de l'EPT.
			Situation des bénéficiaires et sortie en emploi Parmi les 39 bénéficiaires de l'insertion, au 31 décembre 2022, 30 personnes sont toujours en emploi : 22 personnes en contrats d’intérim d’insertion (CTTI), 2 personnes en contrats d’insertion en CDDI (Contrat à durée Déterminée d’Insertion) au sein d’une entreprise d’insertion, 2 personnes en CDD, 4 personnes en CDI (souvent à l’issue d’une longue période en intérim d’insertion). Par ailleurs, 6 personnes sont de nouveau demandeurs d’emploi, 2 situations de personnes non connues (sans nouvelles), 1 personne est partie à la retraite. Bilan globalement positif puisque près de 77 % des personnes sont toujours en emploi au 31 décembre 2022 (CDI, CDD et contrats d’insertion) suite à leur entrée dans le dispositif clause. La majorité de ces personnes réalisent leurs contrats en cours sur des clauses et heures d’insertion.	Le suivi des publics est du domaine des structures de l'insertion et de l'emploi/ le service clauses assure la mise en oeuvre des heures d'insertion, et le suivi des parcours nécessiterait des moyens humains supplémentaires.	
			En 2022, 14 marchés soit 17 % de l'ensemble des marchés intègrent une clause d’insertion. 15% en 2021.		
			Typologie de marchés intégrant des clauses sociales: travaux d’entretien infrastructures d’assainissement; travaux pour la conception, gestion et maintenance de l’éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore (SLT); Travaux de renouvellement, de création, de dévoiement et de renforcement de canalisation d’eau potable.	Les heures d’insertion générées par les clauses d’insertion sont concentrées sur les activités de la construction, des travaux publics de voirie.	
	Identifier en amont les marchés pouvant intégrer une clause d’insertion: planification, fiche d’achat. Un objectif de 30 000 heures d’insertion /an en 2024.		Sur la base des marchés précédemment conclus, 14 395,02 heures d’insertion ont été réalisées en 2022, en légère hausse par rapport à 2021, qui comptabilise 14 053 heures. Cela représente 39 bénéficières de l'insertion (1 femme et 38 hommes) pour un total de 46 contrats de travail.	Le calcul des heures s'effectue sur la base des marchés précédemment conclus, difficile donc de s’engager sur un nombre constant d’heures d’insertion d’une année à l’autre.	
	Encourager les entreprises à privilégier la qualité dans l’exécution des clauses d’insertion en favorisant les contrats durables et les parcours professionnalisants. Possibles mesures d’incitation auprès des entreprises (bonus d’heures par exemple)		Dispositions d’encouragement à l’emploi durable (valorisation CDD longs et CDI) prévues dans les marchés d’ordures ménagères et assainissement /voirie. En 2022, nous comptabilisons 10 contrats "Embauche directe "(CDD, CDI, C.Alternance).	Limite liée à la nature et à la durée du marché qui permet ou pas la réalisation de parcours durables et professionnalisants. Question de l’attrait du métier (bâti).	
	Intégrer dans les appels d’offres/concessions un critère de jugement reposant sur la performance d’insertion		14 marchés soit 17 % intègrent en 2022 un critère de performance en matière d’insertion professionnelle (accueil et suivi des publics, encadrement et tutorat, formation et perspective de pérennisation en emploi durable), favorisant les parcours vers l’emploi. En augmentation par rapport à 2021, où seulement 3 marchés soit environ 3% comportaient un tel critère.		Anticiper le renouvellement des marchés et des opérations de sourcing afin de sécuriser le marché, sur la capacité des candidats à répondre aux exigences des clauses sociales, et dans des conditions financières acceptables.
	Promouvoir et renforcer la transversalité entre les services de l’EPT Grand-Orly Seine Bièvre (service achat, services techniques, service insertion...) afin d’examiner la possibilité de mettre en œuvre une clause d’insertion tant au niveau quantitatif que qualitatif.		Présentation "Clauses sociales dans les marchés" aux acheteurs du territoire : la clause d’insertion, le marché réservé, le marché d’insertion, par E.Valy et B. Fialho. Echange avec les acheteurs sur les bonnes pratiques en matière d’insertion : conseil de passer par un facilitateur, par un accompagnement dans la rédaction des clauses d’insertion et le suivi en exécution. Sur la possibilité de réserver un marché : aux entreprises adaptées (EA), et aux établissements et services d’aide par le travail (ESAT); aux structures d’insertion par l’activité économique (SIAE); aux entreprises de l’économie sociale et solidaire (EESS). Attention aux marchés avec reprise du personnel, réflexion préalable indispensable sur le lot à réserver. A souligner l’importance de la phase de sourcing, pour s’assurer des capacités de réponses des secteurs retenus. Exemple: travail entre services assainissement, voirie (+régie de l'eau) sur l'analyse des offres, insertion des clauses d’insertion; une dynamique enclenchée.	Les acheteurs du réseau du territoire demandent si l’EPT peut les accompagner dans la mise en place des clauses d’insertion ?	Afin de garantir l'efficacité du dispositif Eric Valy, conseille de passer par un facilitateur, qui accompagne les acheteurs dans la rédaction des clauses d’insertion et effectue ensuite leur suivi pendant l’exécution du marché. Il précise que le service de l'EPT n’est pas missionné à ce jour pour un accompagnement villes.

FA 5-Favoriser l’insertion des personnes éloignées de l’emploi et /ou en situation de handicap par la réservation de marchés	Constat global sur la mise en oeuvre des marchés réservés en 2022:		En 2022, un marché a été réservé (entreprise adaptée)- le marché d'impression, lot reprographie. Deux lots du marché "nettoyage des locaux" ont été réservés aux structures de l'insertion. Deux groupements d'opérateurs économiques ont été constitués à cet effet. Dans le cadre du marché nettoyage des locaux, en 2022 nous avons recensé: Sur la partie Nord avec les prestataires AEF94, Fresnes Services, HEP: -39 salariés en insertion, dont 20 femmes et 19 hommes -nombre de sorties au 31-12-2022 : 14 dont 8 en formation et/ou emploi, 25 salariés sont toujours en parcours, -nombre d'habitants Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : 10 Sur la partie Sud avec les prestataires la Conciergerie d’Hercule, RQ Multiservices, RQ Portes de l’Essonne, nous avons : - 17 salariés en insertion : 4 femmes et 13 hommes -nombre de sorties : 6, dont 2 emplois durables , 1 emploi transition, 3 en formation -nombre d'habitants QPV : 10		
	Accompagner techniquement les acheteurs dans l'élaboration des marchés réservés		Accompagnement technique des donneurs d'ordres dans l'élaboration des marchés réservés: Reprographie et nettoyage des locaux.		Associer systématiquement la mission insertion et handicap, via la planification, au renouvellement des projets.
	Associer aux revues de marchés la mission handicap et insertion		Les marchés issus de la planification annuelle avec les services opérationnels sont mis à disposition de la mission handicap et insertion, dans le but d'identifier les marchés à réserver. La mission handicap et insertion participent aux revues de marchés réservés organisées par la commande publique.		A la suite de la planification étudier les marchés et répertorier ceux qui peuvent faire l'objet d'une réservation
	Evaluer de manière systématique et pour chaque marché, la possibilité de le réserver		Evaluation partielle des marchés en 2022.	Manque d'information sur les secteurs d'activité, les domaines d'intervention des structures du handicap.	Mettre en place un partenariat avec l’union nationale des entreprises adaptées (l'UNEA), afin de sensibiliser, informer et former les donneurs d'ordres aux achats responsables passés avec les entreprises adaptées, améliorer le recours aux marchés réservés et la collaboration avec les entreprises adaptées.
	•Porter à la connaissance des services de l'EPT les informations relatives aux activités économiques des structures d'insertion • Consolider une base de données des structures du milieu protégé et insertion à partir des outils existants (AGDE)		• Organisation d'une matinale des achats responsables pour une meilleure connaissance des métiers de l'insertion. Un événement qui a permis de découvrir de nouvelles solutions développées par les structures du territoire. •Action initiée en 2022, reconduite en 2023		Renforcer le partenariat avec le Réseau IAE94, Act Essonne, avec lesquels l'EPT conventionne déjà. Le groupe de travail relaie le site de l'IAE 94 et l'annuaire de Act'Essonne auprès des acheteurs et sur l'espace intranet.
FA6- Promouvoir le secteur adapté/protégé et favoriser la connaissance réciproque des structures et des acheteurs publics	Formaliser la coopération avec les acteurs du secteur handicap (UNEA ou GESAT)		Dialogue initié avec les têtes de réseau. Dans une perspective de collaboration, une rencontre avait été organisée avec l'UNEA et le GESAT le 07 avril 2022. Echange, présentation de l'EPT et de la démarche SPAPSER. Affirmation de la volonté de notre établissement de réserver davantage de marchés aux structures adaptées EA. Proposition d'accompagnement personnalisé par le réseau GESAT dans le cadre d'un partenariat, sur des missions: 1) Développer les achats auprès des ESAT et Entreprises Adaptées 2) Former et impliquer les acheteurs / prescripteurs dans la démarche d’achat responsable 3) Outiller les agents 4) Valoriser les ESAT-EA du GOSB.	• Proposition d'accompagnement de GESAT pour un coût qui s'élève à 20 000 € HT /an, pour 12 jours-conseil. • Absence de proposition de l'UNEA	Le groupe de travail renouvelle la demande de partenariat auprès de l'UNEA, pour une étude des deux propositions. Soumettre à la Direction Générale les résultats des échanges.
	•Sensibiliser les agents sur les questions liées au handicap • Porter à la connaissance des services les informations relatives aux activités économiques des structures du handicap		Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, notre EPT organise le 17 novembre 2022 un DUODAY- journée consacrée au handicap et à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.		La mise en place d'un partenariat avec les têtes de réseau (l'UNEA ou GESAT), nous permettrait de sensibiliser et informer les services sur les activités économiques des structures du handicap.
	•Participer aux HandiCafé du territoire/Participer au Salon annuel Handicap, Emploi & Achats Responsables (Inclusiv’Day), rendez-vous des entreprises inclusives et des innovations sociales •Semaine européenne de l’emploi des personnes handicapées (SEEPH)		Actions reconduites en 2023.		
FA 7- Élaborer une charte de lutte contre les discriminations et de promotion de l’égalité professionnelle femmes/hommes	Rédaction d'une charte, qui affirme publiquement la lutte contre les discriminations comme une priorité de l'EPT		Travail amorcé en 2022: première ébauche de charte rédigée par Marie Guillaumin. Le cadre juridique y est abordé, de même que les objectifs, les engagements moraux des titulaires de marché, les conséquences des discriminations et les sanctions prévues. Objectif : actualiser et finaliser la charte afin de l'annexer à tous nos DCE.	Absence de pilotage	Reprise des actions/pilotage en janvier 2023. Arrivée de Laina Douglas
	Elaborer un questionnaire, qui permet d'avoir une connaissance plus fine des pratiques des entreprises en matière de lutte contre les discriminations et promotion de l’égalité		Action reportée en 2023.		

FA 8- Créer une clause/critère « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité Femmes /Hommes »	La clause « Lutte contre les discriminations et Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » est un nouvel outil qui combine critères d'attribution et conditions d'exécution		Action reportée en 2023.	Absence de pilotage	Reprise des actions/pilotage en janvier 2023. Arrivée de Laina Douglas
FA 10-Construire de manière durable le territoire de demain	Constat global relatif à la mise en oeuvre des clauses environnementales et des critères dans les marchés lancés en 2022		Le cadre juridique de la commande publique n'a cessé d'évoluer pour favoriser le développement durable et l'économie circulaire. En 2022, 36 marchés lancés (soit 44%) intègrent une clause environnementale. Dans 30 marchés lancés (soit 36%) un critère environnemental d'attribution a été prévu.	• Temps de préparation des cahiers des charges plus important • Besoin de se former pour mieux maîtriser les notions et prendre en compte le développement durable dans nos achats • Besoin de renfort (ETP supplémentaire ou recours à un AMO) afin de pouvoir intégrer les considérations environnementales dans tous nos marchés	• Une session de formation "Achats durables" est organisée en 2023 • Utiliser la planification des marchés 2023 pour anticiper le lancement des procédures • Organiser des opérations de sourcing (sourcing) de faisabilité de l'intégration des contraintes environnementales dans les marchés.
	• Animer une démarche qualité fondée sur le retour d'expérience afin de renforcer les critères environnementaux et leur pondération (tendre vers 20%), dans les marchés de travaux et aménagement • Mettre en place un groupe de travail "qualité" intégrant différents services.		Le groupe de travail non constitué en 2022: questionnaire sur la forme de travail avec les différents services, dans un seul groupe? ou distinctement ? Dynamique amorcée associant la commande publique, la mission transition écologique et les services instructeurs, visant à répertorier et prioriser certains marchés susceptibles d'intégrer des critères environnementaux et leur pondération, à l'exemple des marchés d'Assainissement-voirie, travaux ville de Gentilly.	Questionnement sur la possibilité d'aborder tous les sujets lors d'un seul groupe de travail/ complexité de regrouper tous les services instructeurs en charge de domaines différents. Manque de temps pour animer un groupe de travail transversal associant les services instructeurs.	Proposition d'initier en 2023 un travail de groupe mais par domaine et en fonction des marchés à lancer: voirie/ assainissement, bâtiment, opération d'aménagement;
	Des interventions ponctuelles sur des sujets visant la qualité environnementale des travaux pourront animer ces rencontres (déchets, eau, énergie, biodiversité, etc.)		Présentation des dispositions de la loi "Climat et résilience" aux collègues de la Commande publique, par le secteur "Climat Air Energie" et la mission "Spapser". Objectif: sensibilisation, anticipation et prise en compte dans les marchés des nouvelles obligations issues de la loi. Organisation d'une session de formation sur le thème de l'achat durable, à destination des services opérationnels.		Déployer un planning d'intervention au regard des sujets à traiter et des marchés à venir, au regard notamment de la planification des marchés 2023
	Identifier les acteurs et les sources potentielles de matériaux et ressources bio sourcés (étude 2022-2023)		Action reportée en 2023	Absence du groupe de travail constitué n'a pas permis d'avancer sur le sujet	Effectuer un sourcing sur les dispositifs existants: cluster eau milieux sols/ekopolis/ordre des architectes des bâtiments d'Ile de France- "atlas des acteurs bio sourcés". Mettre ces informationsà disposition des services opérationnels.
	Dans les appels d'offres de construction et d'entretiens routiers, inscrire une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage		Dynamique engagée Marché "voirie -assainissement" :Critérisation environnementale à hauteur de 10% en fonction de la capacité du candidat à préserver les ressources naturelles et alluvionnaire et ainsi le recyclage des matériaux, réduire la gêne et les nuisances et favoriser l'intégration du chantier dans l'environnement, limiter les émissions de GES générées par les travaux d'entretien. Démarche à poursuivre et à généraliser à l'ensemble des marchés de construction/réhabilitation routiers.	Attention particulière au suivi de la mise en œuvre de la clause environnementale dans chaque marché: quel service assure le suivi? et avec quels moyens/ ressources?	Anticiper la mise en place des clauses/critères environnementaux dans chaque marché, par: La formation des services instructeurs; Le recrutement de moyens supplémentaires -chargé de mission achats durables, dont la mission serait de proposer des clauses et de suivre leur exécution pour chaque marché; Intégration systématique dans les missions d'AMO d'un accompagnement au respect des obligations environnementales et à la transition écologique.
	Prendre en compte le critère "cycle de vie" du produit et "coût global" dans nos achats: analyser le besoin en raisonnant en coût global d'utilisation, tout au long du cycle de vie du produit, optimiser la durée de vie, lutter contre l'obsolescence programmée: intégrer la qualité et la durabilité des matériaux et produits proposés par les fournisseurs et leur potentialité de recyclabilité		Les articles R. 2152-7 et R. 2152-9 du code de la commande publique prévoient, pour le premier, la possibilité de recourir à un critère d'attribution relatif au coût du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage, et précise, pour le deuxième, que cette notion couvre tout ou partie des coûts du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage. On distingue généralement 2 types de coûts: - "Les coûts supportés directement par l'acheteur, ou « coûts directs » que constituent les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation, à la maintenance et à la fin de vie. C'est ce qu'on désigne sous l'appellation « Coût global ». - Les coûts indirects ou « coûts externes » supportés par l'ensemble de la société, telles que la pollution atmosphérique ou la déforestation". (Notice "prise en compte du coût du cycle de vie dans une consultation" DAJ). Difficulté d'appréhender tous les aspects de la notion de coût global, sans formation et outils opérationnels.	Difficulté aussi bien pour les candidats que pour les pouvoirs adjudicateurs d'appréhender tous les aspects de la notion de coût global : identifier clairement pour chaque produit les coûts internes et externes, mettre en œuvre un tel critère d'attribution.	Projet de formation "Analyse en coût global". Des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat, seront mis à disposition par l'Etat au plus tard au 01 janvier 2025.

